

PETITION NATIONALE
CONTRE L'ADOPTION D'UN ENFANT
PAR DEUX PERSONNES DU MEME SEXE

Lors des débats parlementaires sur le PACS, Elisabeth GUIGOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, avait repoussé tous les amendements visant à inscrire dans la loi l'interdiction de l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe.

Elle avait alors assuré à la représentation nationale que ce type d'adoption ne pourrait en aucun cas se réaliser en France et s'était contenté de reconnaître, sans traduction législative, qu'“ **un enfant, en effet, a besoin d'un père et d'une mère pour construire son identité et structurer sa personnalité** ”.


Pourtant, pour la première fois, en date du 24 février, le Tribunal Administratif de Besançon a annulé une décision du Conseil Général du Jura qui avait refusé l'agrément préalable à l'adoption à une personne vivant en couple avec un partenaire de même sexe.

A ce jour, plus de 240 députés et sénateurs de divers partis politiques se sont mobilisés contre cette dérive qui ne prend pas en compte l'intérêt de l'enfant.

Il ne faut pas confondre le “ droit de l'enfant ” avec le “ droit à l'enfant ”.

Une proposition de loi vient d'être déposée au Parlement pour interdire l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe. Elle doit être votée.

Soutenez-nous
en vous associant à cette pétition nationale

Docteur Renaud MUSELIER
Député des Bouches-du-Rhône 

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Je soutiens la pétition nationale pour le vote d'une proposition de loi visant à interdire l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe.

Je souhaite être le relais de cette initiative dans mon département. n° de tel :

A photocopier et diffuser autour de vous
A renvoyer à Renaud MUSELIER - Assemblée nationale - 126 rue de l'Université - 75007 PARIS
e-mail : petition.muselier@free.fr